

Votation fédérale

Explications et prises de position

25 novembre 2018



À votre service

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

tél. 022 546 52 00

du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au

vendredi 23 novembre 2018 de 9h00 à 17h00

le samedi 24 novembre 2018 de 8h00 à 12h00

le dimanche 25 novembre 2018 de 10h00 à 12h00

Votre enveloppe blanche doit contenir:

1 carte de vote

1 bulletin de vote

1 enveloppe de vote bleue au format C5

1 brochure explicative pour les objets fédéraux

la présente brochure

Vous pouvez consulter le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse :

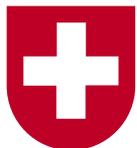
<http://www.ge.ch/votations>

Prises de position

Objet 1 Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)**»?

Objet 2 Acceptez-vous l'initiative populaire «**Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)**»?

Objet 3 Acceptez-vous la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (**Base légale pour la surveillance des assurés**)?



VOTATION FÉDÉRALE

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire

«Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»?

	1	2	3
PLR. Les Libéraux–Radicaux Genève	NON	NON	OUI
Les Socialistes	OUI	NON	NON
Les Verts	OUI	NON	NON
Parti Démocrate-Chrétien (PDC)	NON	NON	NON
MCG – Mouvement Citoyens Genevois	OUI	OUI	–
Ensemble à Gauche	OUI	NON	NON
UDC	OUI	OUI	OUI

Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire

«Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»?

Association des juristes progressistes (AJP)	–	NON	NON
ASSOCIATION POUR LA PERMANENCE DE DEFENSE DES PATIENTS ET DES ASSURES - APAS	–	–	NON

Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève	–	NON	OUI
--	---	-----	-----

Objet 3

Acceptez-vous la modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)?

COMITE CONTRE L'ESPIONNAGE DES ASSURE-E-S	–	–	NON
---	---	---	-----

Défense des Aîné-e-s, des Locataires, de l'Emploi et du Social (DAL)	OUI	NON	NON
--	-----	-----	-----

Fédération des Entreprises Romandes – Genève	–	NON	OUI
--	---	-----	-----

Jeunes Démocrates Chrétiens de Genève (JDC GE)	OUI	NON	NON
--	-----	-----	-----

Jeunes Libéraux-Radicaux Genève	NON	NON	NON
---------------------------------	-----	-----	-----

Jeunes pour une Suisse ouverte	NON	NON	NON
--------------------------------	-----	-----	-----

Jeunes Vert-e-s	OUI	NON	NON
-----------------	-----	-----	-----

Les sections communales du PS genevois	OUI	NON	NON
--	-----	-----	-----

Les Vert'libéraux	–	NON	OUI
-------------------	---	-----	-----

Les Verts – sections communales	OUI	NON	NON
---------------------------------	-----	-----	-----



VOTATION FÉDÉRALE

	1	2	3
NON AU VIOL DE LA SPHÈRE PRIVÉE	–	–	NON
NON AU VIOL DE LA SPHERE PRIVEE	–	–	NON
NON AU PLEIN POUVOIR DES ASSURANCES			
Parti communiste	–	NON	NON
Parti du Travail	OUI	NON	NON
Pour une Suisse qui tient ses engagements, NON à l'IN pour l'autodétermination	NON	–	–
Pro démocratie directe	–	NON	–
SIT – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	–	NON	NON
SSP, syndicat des services publics	–	NON	NON
Stopexclusion – Non à l'ini anti-droits humains	–	NON	–
Unia	–	NON	NON
verts-ge.ch	OUI	NON	NON

Objet 1

Acceptez-vous l'initiative populaire

«Pour la dignité des animaux de rente
agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»?

Objet 2

Acceptez-vous l'initiative populaire

«Le droit suisse au lieu de juges étrangers
(initiative pour l'autodétermination)»?

Objet 3

Acceptez-vous la modification du 16 mars 2018 de la
loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances
sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des
assurés)?

Où et quand voter ?

Pour voter, vous devez impérativement vous munir de votre carte de vote et du matériel reçu à domicile.

Vote électronique

Le vote électronique est disponible pour toutes les Suissesses et tous les Suisses de l'étranger ainsi que pour les électrices et électeurs résidant sur le territoire cantonal qui se sont inscrits (pour plus d'informations voir aux pages 9 à 11 de la présente brochure). L'urne électronique est ouverte du lundi 29 octobre 2018 à midi heure suisse au samedi 24 novembre 2018 à midi heure suisse.

Vote par correspondance

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure. Pour que votre vote soit admis, il doit parvenir au service des votations et élections avant le samedi 24 novembre 2018 à 12h00. Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le **jeudi 22 novembre 2018**.

Attention à l'heure de levée du courrier.

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (25, route des Acacias) jusqu'au **samedi 24 novembre 2018 à 12h00**.

Au local de vote

Le scrutin est ouvert le dimanche 25 novembre 2018 de 10h00 à 12h00. Veuillez vous munir d'une pièce d'identité et de votre matériel électoral complet. L'adresse de votre local de vote figure aux pages 14 et 15 de la présente brochure.

Le vote électronique

Matériel nécessaire pour voter de manière électronique

Pour voter de manière électronique, vous aurez besoin :

- de la carte de vote (avec indication **VOTE ELECTRONIQUE**) – voir exemple ci-dessous;
- de votre date de naissance;
- d'un équipement disposant d'un accès Internet stable (ordinateur ou tablette).

Les différents codes et informations reproduits ci-dessous sont des exemples et diffèrent de votre carte de vote personnelle.

CARTE DE VOTE		VOTE PAR CORRESPONDANCE OU AU LOCAL DE VOTE	
FED		Date de naissance complète	
1000246		JOUR MOIS ANNEE	
VOTATION POPULAIRE Local fictif Electeurs de Test		A REMPLIR ET SIGNER OBLIGATOIREMENT POUR VOTER PAR CORRESPONDANCE	
P.P. CH - 1211 Genève 26		Signature: _____	
Poste CH SA 99-01		VOTE ELECTRONIQUE	
Monsieur CYBER Cillyan Route Cyberadministration 1 1200 Genève 3		https://www.evote-ch.ch/ge	
		Numéro de carte de vote: 7647-6674-7812-5914	
		Code de confirmation: 	
		Code de finalisation: 879724	
REPUBLICHE ET CANTON DE GENÈVE Chancellerie d'Etat Service des votations et élections		Empreintes numériques du certificat (certificate fingerprint): FF:BF:0E:64:F1:26:8C:75:E4:C7:F3:C9:A1:C2:AD:B8: 9D:4F:6A:CF:78:96:52:69:FF:4C:4F:E6:ED:74:6A:9D ou 74:62:61:73:47:C6:59:EC:06:3A:90:75:79:E7:A2:DC:37:20:04:91	
		Tout changement d'adresse annoncé à l'office cantonal de la population et des migrations 9 semaines avant la date de l'opération électorale est enregistré mais ne peut figurer sur votre carte de vote, qui atteste de votre domicile à cette date. Une photocopie de cette carte équivaut à l'attestation de résidence officielle délivrée par l'OCPIA pour 25 F.	

Marche à suivre

- 1) Inscrivez dans la barre d'adresse de votre navigateur le site de vote :
<https://www.evoté-ch.ch/ge>
- 2) Insérez votre numéro de carte de vote dans le champ vide de la page d'accueil.
- 3) Confirmez avoir pris connaissance des sanctions pénales pour fraude en cliquant sur la case correspondante.
- 4) Faites vos choix de vote en cochant la réponse que vous souhaitez à chacune des questions posées.
- 5) Vérifiez que votre bulletin est conforme à votre désir sur la page « Récapitulatif », puis indiquez votre date de naissance.
- 6) Contrôlez que les codes de vérification fournis par le système correspondent bien à ceux que vous avez reçus avec votre carte de vote (les codes, formés de 4 caractères, sont indiqués sur la partie détachable de celle-ci). Dans l'affirmative, introduisez le **code de confirmation** – il s'agit du code à gratter (**à l'exception des Suissesses et des Suisses de l'étranger pour qui ce code n'est pas recouvert d'un hologramme**). Ainsi, vous donnez au système l'ordre de déposer votre vote dans l'urne électronique.
- 7) Le système vous renvoie alors un code de finalisation qui doit correspondre à celui indiqué sur votre carte de vote. Ce code de finalisation vous indique que le processus de vote est finalisé.

Le mode d'emploi du vote électronique est disponible sur <http://www.chvote.ch>

Qui peut voter de manière électronique ?

Le vote électronique est disponible pour :

- les électrices et électeurs suisses résidant sur le territoire cantonal genevois qui s'y sont inscrits;
- toutes les Suissesses et tous les Suisses de l'étranger, électrices et électeurs dans le canton de Genève.

La Confédération attire l'attention des électrices et électeurs suisses sur le fait que, dans certains pays, l'envoi de données cryptées par Internet est punissable. Si, malgré d'éventuelles restrictions dans ce sens, vous choisissez de voter de manière électronique, sachez que vous aurez à porter l'entière responsabilité de votre acte. Il est dès lors recommandé aux Suissesses et Suisses de l'étranger de s'adresser à leur fournisseur Internet ou aux autorités locales compétentes pour savoir si le vote électronique non surveillé et, de manière plus générale, l'envoi de données cryptées sont autorisés dans leur pays de résidence. Pour toute question, veuillez vous adresser à la représentation suisse compétente pour votre région.

Assistance

Vous trouverez toutes les informations nécessaires concernant le vote électronique sur le site <http://www.chvote.ch>

Une assistance téléphonique est à votre disposition au **+41 (0) 840 235 235**, de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 24 novembre 2018 uniquement de 8h00 à 12h00.

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse e-demarches@etat.ge.ch; nous vous répondrons dans le délai d'un jour ouvrable.

Envie de voter en ligne ?

D'ici au 25 novembre 2018, vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire pour les votations suivantes :

- ⇒ Vous pouvez cocher la case au bas de votre carte de vote « Je m'inscris au vote électronique pour les prochains scrutins fédéraux/cantonaux ».

The image shows a Swiss voting card (Carte de vote) with a barcode and the number 21-03. It includes a section for registration for electronic voting (Inscription au vote électronique) with a checkbox and text: "Je m'inscris au vote électronique pour les prochains scrutins fédéraux/cantonaux (lors de scrutins strictement communaux le vote électronique n'est pas garanti)".

- ⇒ Vous pouvez vous inscrire via le site web e-démarches (<https://www.ge.ch/voter-geneve/voter-voie-electronique-internet>) jusqu'au dimanche 25 novembre 2018 pour le scrutin du 10 février 2019, à l'aide de votre numéro de carte de vote.

L'inscription est valable pour toutes les futures votations fédérales et/ou cantonales.

Pour les opérations électorales fédérales, les inscriptions ne peuvent pour le moment pas dépasser les 30% de l'électorat.

Les personnes qui ne seraient pas encore inscrites pourront le faire à chaque votation dans la limite des 30% de l'électorat.

Plus d'informations sur la procédure d'inscription

Vous trouverez plus d'informations concernant la procédure d'inscription sur <https://www.ge.ch/voter-geneve/voter-voie-electronique-internet>

Des difficultés ?

Si vous avez des questions concernant cette procédure d'inscription, veuillez prendre contact avec le Helpdesk qui vous informera et vous aidera en fonction de votre situation.

Hotline/Helpdesk

- Téléphone : +41 (0) 840 235 235
- E-mail : e-demarches@etat.ge.ch
- Horaires : de 8h00 à 18h00, heure suisse, tous les jours ouvrables, durant toute la durée du scrutin, et le samedi 24 novembre 2018 de 8h00 à 12h00.

Adresses des locaux de vote

Vous ne pouvez voter qu'au local de vote de votre arrondissement électoral de votre domicile politique, qui figure sur votre carte de vote.

	Ville de Genève	
21-01	Cité-Rive	Rue Ferdinand-Hodler 4
21-02	Pâquis	Rue de Berne 50
21-03	Saint-Gervais	Ecole primaire James-Fazy, entrée rue Bautte 10
21-04	Prairie-Délices	Rue Voltaire 21
21-05	Eaux-Vives-Lac	Rue des Eaux-Vives 86
21-06	Eaux-Vives-Frontenex	Rue du 31-Décembre 63
21-07	Florissant-Malagnou	Rue Crespin 5 et rue Michel-Chauvet 24
21-08	Cluse-Roseraie	Boulevard de la Cluse 24
21-09	Acacias	Rue Rodo 5
21-10	Mail-Jonction	Rue Gourgas 20
21-11	Servette-Grand-Pré	Rue de Lyon 56
21-12	Prieuré-Sécheron	Avenue de France 15
21-13	Saint-Jean	Rue de Saint-Jean 12
21-14	Les Crêts	Chemin Colladon 1
21-15	Cropettes-Vidollet	Rue Baulacre 4
21-16	Vieusseux	Rue Jean-Etienne-Liotard 66
21-17	Champel	Chemin des Crêts-de-Champel 40

	Communes	
01	Aire-la-Ville	Hall d'entrée de la nouvelle école
02	Anières	Salle communale
03	Avully	Mairie, chemin des Tanquons 40
04	Avusy	Salle communale de Sézegnin
05	Bardonnex	Ecole de Compesières
06	Bellevue	Parc des Aiglettes 2
07	Bernex	Rue de Bernex 313
08	Carouge	Boulevard des Promenades 24
09	Cartigny	Rue du Pré-de-la-Reine 7

10	Céligny	Salle communale
11	Chancy	Ecole, chemin de la Ruelle 10
12-01	Chêne-Bougeries-Centre	Route de Chêne 149
12-02	Conches	Chemin de la Colombe 7
13	Chêne-Bourg	Avenue François-Adolphe-Grison 1
14	Choulex	Salle communale
15	Collex-Bossy	Route de Collex 197
16	Collonge-Bellerive	Ecole élémentaire de Collonge, route d'Hermance 110
17	Cologny	Salle communale
18	Confignon	Chemin de Sous-le-Clos 32
19	Corsier	Nouveau groupe scolaire
20	Dardagny	Ecole communale de La Plaine
22	Genthod	Centre communal, chemin de la Pralay 4
23	Grand-Saconnex	Ferme Sarasin (restaurant scolaire)
24	Gy	Salle GYVI
25	Hermance	Salle communale
26	Jussy	Mairie, route de Jussy 312
27	Laconnex	Salle communale, chemin des Quarts 2
28-01	Grand-Lancy	Avenue des Communes-Réunies 60
28-02	Petit-Lancy	Avenue Louis-Bertrand 5-7
29	Meinier	Route de La-Repentance 86
30	Meyrin	Avenue de Feuillasse 25
31	Onex	Rue des Bossons 7
32	Perly-Certoux	Mairie (ancienne salle communale)
33	Plan-les-Ouates	Route des Chevaliers-de-Malte 3
34	Pregny-Chambésy	Chemin de la Fontaine 77
35	Presinge	Mairie
36	Puplinge	Salle communale, rue de Graman 66
37	Russin	Mairie
38	Satigny	Salle annexe à la salle communale
39	Soral	Chemin du Creux-de-Boisset 23
40	Thônex	Chemin du Bois-des-Arts 56
41	Troinex	Ecole primaire
42	Vandœuvres	Centre communal
43-01	Vernier village	Route de Vernier 200
43-02	Châtelaine	Avenue de Châtelaine 84
43-03	Aïre-Le Lignon	Chemin du Grand-Champ 11
43-04	Les Avanchets	Rue du Grand-Bay 13
44	Versoix	Route de Saint-Loup 10
45	Veyrier	Route de Veyrier 208
46	Suisses de l'étranger	Route des Acacias 25

Sanctions pénales

Est passible de sanctions pénales, en application des articles 279 à 283 du code pénal suisse (RS 311.0) et 183 de la loi genevoise sur l'exercice des droits politiques (A 5 05), quiconque notamment :

- se présente sous une fausse identité ou atteste faussement de l'identité d'un autre électeur ;
- signe pour un tiers la carte de vote, sauf si ce tiers est incapable de le faire lui-même pour cause d'infirmité ;
- vote plus d'une fois dans une même opération électorale ;
- valide sans droit un bulletin électronique ;
- reproduit sans droit ou contrefait un bulletin ;
- détourne ou soustrait des bulletins.

Chancellerie d'Etat
Service des votations et élections
Rte des Acacias 25 - CP 1555
1211 Genève 26
www.ge.ch



POST TENERAS LUX